L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN..........$15 } payable d'avance
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE $10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 24 JANVIER 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

☞ Les MEMBRES WHIGS du Sénat et de la Chambre des Représentans sont priés de s'assembler ce soir à sept heures dans la Salle du CLAY CLUB, à l'encoignure Exchange Place et de la rue de la Douane.

AFFAIRE DU SOMERS.—L'enquête continue toujours, et si nous n'en donnons plus l'analyse, c'est qu'elle ne révèle aucun fait nouveau; elle contrôle tout simplement la vérité de tous ceux que nous avons fait connaître. La cour entend successivement la déposition des matelots, des apprentis et des mousses embarqués à bord du Somers, et elle entra ainsi dans une foule de détails qui contribueront à l'éclairer, mais qui n'auraient aucun intérêt pour nos lecteurs. La physionomie de l'affaire n'a point changé jusqu'à present, et le commandant MacKenzie paraît toujours avoir agi sous l'empire d'une nécessité absolue.

Tandis que l'instruction se poursuit à bord du *North Carolina*, devant une cour navale, on essaie de la transporter devant un tribunal civil, sans doute dans l'espoir d'enlever au lieutenant MacKenzie l'avantage que semble lui avoir donné jusqu'à présent une enquête faite devant ses juges naturels. Une demande a été faite, au nom de la veuve de Cromwell, par devant la Cour de District des Etats-Unis du district méridional de New York, pour obtenir un ordre d'arrestation contre le commandant MacKenzie et le lieutenant Gansevoort comme prévenus de meurtre. Cette demande a été rejetée par le juge Betts par deux motifs qui paraîtront fort plausibles: "il est douteux d'abord que les tribunaux civils soient compétens dans le cas actuel, et ensuite parceque le moment est mal choisi pour une pareille mesure, puisque l'affaire est entre les mains d'un tribunal spécial qui sans nul doute fera ce que réclame la justice."

Du reste la conduite du commandant MacKenzie est toujours un texte de discussion pour quelques-uns des journaux de N. York; il en est qui prennent part contre cet officier et qui cherchent dans sa conduite antérieure des motifs pour prétendre qu'il s'est laissé emporter par un caractère irritable et cruel; mais il en est d'autres aussi qui le défendent avec talent, et nous devons le dire avec succès. L'accusation d'ailleurs a peu de prise.

MOUVEMENTS POLITIQUES.—Nous n'avons point encore parlé de la grande solennité *démocratique* qui a eu lieu le 7 courant à Philadelphie en l'honneur de M. Van Buren. Elle a cependant été enregistrée avec un soin tout particulier par les fidèles organes du parti locofocoisme; et en ceci ils ont montré de la verte et du dévouement, car le programme de la fête n'occupe pas moins de quatorze colonnes dans quelques-uns d'entre eux. Donc le 7 courant au soir, tout le parti Van Buren était en mouvement dans Philadelphie, se réunissait en assemblée, élisait un président, trente vice-présidens et huit secrétaires, et s'amusait à entendre une Adresse de six colonnes rédigée par un comité *ad hoc*; plus un discours du major Davezac, le compagnon d'armes du général Jackson; plus des résolutions qui ne sont pas à moins de deux colonnes, plus enfin la lecture d'une foule de lettres, provoquée par le susdit comité et portant la signature de gens distingués dans le parti, lesquels donnent d'avance, comme de juste, leur adhésion à tout ce qui se fera dans cette noble réunion. Ces lettres surtout sont pour la plupart caractéristiques: la première venait de M. Van Buren lui-même, et comme tout ce qui sort de la plume du *petit Magicien*, elle est fort peu catégorique quant aux désirs de l'homme lui-même relativement à la candidature présidentielle, et pleine de louanges exagérées pour le patriotisme de ceux qui ont bien voulu songer à lui pour cette candidature. Elle forme d'ailleurs un contraste parfait avec la seconde, émanée du général Jackson:

"Messieurs, écrit ce dernier aux membres du comité, je me joins à vous dans le tribut que vous payez au caractère de M. Van Buren et je reconnais dans le langage énergique par lequel vous représentez le charlatanisme [humbuggery] de la dernière élection, l'œuvre d'un esprit viril digne du peuple américain. C'est le devoir de cet esprit de séparer la vérité de l'erreur et de rendre à la raison les droits qu'elle semble avoir perdus par le triomphe momentané du préjugé. Pas un homme ayant confiance en cet esprit, ou dans la vertu et l'intelligence publiques d'où il émane, ne sera surpris de la haute estime que vous témoignez pour les services de M. Van Buren et de la préférence que vous lui montrez en exprimant le désir qu'il soit porté à la candidature présidentielle par une convention nationale du parti républicain."

Le brevet est complet, comme on le voit; le général Jackson n'a rien perdu de son ancienne affection pour M. Van Buren, non plus que de son antipathie pour le parti whig. Cette antipathie ne semble même pas s'arrêter devant le respect que l'on doit aux morts: le général Jackson ne devait-il pas s'abstenir, par cette considération, sinon par déférence pour la vérité, de qualifier comme il le fait l'élection qui porta au pouvoir le général Harrison.

MM. Les sénateurs Benton et Wright, l'ex-secrétaire d'Etat Woodbury, l'ex-avocat général Gilpin, Bancroft l'historien et aussi l'infortuné gouverneur Dorr ont tour à tour donné par lettres les plus glorieux certificats à M. Van Buren et à sa première administration. L'âge d'or renaîtra pour quelques-uns d'entre eux, si le petit Magicien rentre au pouvoir.

ESPECES.—La Barque *Richmond*, capitaine Bartlett, arrivée hier du Havre, avait à bord $100,000 consignés à MM. C. Oder & Co., L. Volz, Menadier, M. King, et à ordre.

TENTATIVE DE VOL.—Dimanche soir des voleurs se sont introduits dans le bureau de change de Mr. Master, rue de la Commune, No. 69, et ont essayé de défoncer le coffre-fort; n'ayant pu y parvenir, ils se sont retirés les mains vides, mais ils ont eu l'impudence de laisser une note ainsi conçue: "Nous avons fait ce que nous avons pu, mais le temps nous a manqué."

VOL.—Dans la nuit de dimanche à lundi dernier vers une heure, les fenêtres de la salle de M. Du Bois Halbran, demeurant rue Caracalvo entre les rues du Port et St. Ferdinand, ont été défoncées par des malfaiteurs, qui ont enlevé une paire de flambeaux à deux branches, en plaqué d'argent. C'est la seconde fois depuis cinq mois que le domicile de M. Halbran a été envahi de nuit; mais la première fois les voleurs avaient fait assez de bruit pour les empêcher d'exécuter leur projet.

En se référant à nos colonnes d'annonces, on verra que M. Du Bois Halbran offre une récompense de $10 pour la découverte de ces voleurs.

TENTATIVE DE VOL.—Dans la nuit du 20 au 21, vers minuit, M. et Mme Jacques Virgile, tenant un cabaret à l'encoignure des rues Mandeville et Craps, furent réveillés en sursaut par le bruit que faisaient des malfaiteurs en essayant d'ouvrir la porte. M. Jacques Virgile s'arma d'un fusil, mais sa dame s'en empara aussitôt, se précipita à la rencontre des voleurs, et fit feu au moment où la porte allait céder sous leurs efforts. Les pattes dont étaient chargé le fusil ayant frappé au montant de la porte, entrèrent avec des éclats de bois dans le côté droit de l'un des voleurs. Celui-ci parvint à s'enfuir avec ses complices, et, ce n'est qu'arrivé derrière l'habitation Macarty qu'il tomba sans connaissance, épuisé par la grande perte de sang qu'occasionnait sa blessure. On pense qu'il ne survivra pas et aucune révélation n'a encore été faite. (*Courrier.*)

BILLETS CONTREFAITS.—Nous avons vu ce matin des billets contrefaits de la 1re Municipalité, de la dénomination de $2. La gravure est bien exécutée et la signature de *Thos. Duplessis*, Trésorier, est parfaitement imitée; mais celle du Contrôleur, au dos du billet, paraît estampée avec de l'encre à impression ou lithographique. On peut, avec un peu d'attention, distinguer facilement ces billets contrefaits, à don blancs, d'avec les véritables. Voici quelques-unes des différences que nous avons remarquées. Les lettres du titre, *Première Municipalité*, en tête des billets, sont plus petites de près d'un tiers dans les faux que dans les bons; au milieu du plein de contour du chiffre 2, se trouve un rond ombré dans les faux, tandis que les bons ont, au même endroit, un losange,—dans le coin des billets faux, le nom du contrôleur est écrit *Guirod*, au lieu de *Guirot*;—la signature de même fonctionnaire, au dos des billets, se voit aisément s'éloigner d'une signature à l'encre ordinaire.

On nous assure qu'il circule beaucoup de ces billets faux de $2, ainsi que d'autres de $4. On fera donc bien d'examiner avec attention les billets de ces deux dénominations avant de les prendre. (*Courrier.*)

ACCIDENT.—Dimanche matin le ferry à vapeur de Lafayette en, traversant le fleuve, a heurté un esquif dans lequel se trouvaient quatre nègres appartenant à M. Fr. Fazende, l'esquif a chaviré et les quatre esclaves ont été noyés.

Nous devons à l'obligeance de MM. les sénateurs Barrow et Conrad, des documents publics importans.

M. CLAY.—Une assemblée publique a eu lieu le 17 du courant à Charleston, Caroline du Sud, à l'effet d'inviter M. Clay à venir visiter cette ville, et de prendre des arrangements pour faire au grand citoyen une réception digne de lui s'il accepte cette invitation.

On lit dans le *Louisiana Chronicle* du 21, publié à St. Francisville:

"Nous apprenons avec regret la mort prématurée de JAMES PORT MOSS, de la Pointe Coupée. Ce respectable citoyen a été écrasé par un arbre qui est tombé sur lui."

[illegible]

Morgan et Wilson.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Couvillon présente une pétition de plusieurs habitans de Marksville, paroisse des Avoyelles, qui demandent l'incorporation de cette ville. Renvoi à un comité spécial composé de MM. Couvillon, Wadsworth et Wilson.

M. Newport présente une pétition des citoyens de Baton-Rouge, qui demandent un changement dans la loi par laquelle le greffier de la Cour de Paroisse est office celui de la Cour des Preuves. Renvoi à un comité spécial composé de MM. Newport, O'Brien et Phelps.

M. Flaugeac présente une résolution réunie pour nommer un comité des deux Chambres, à l'effet d'aller inspecter le collège Franklin, dans la paroisse St. Landry.

M. Brewer présente une pétition des citoyens des Rapides, relative à l'instruction publique. Renvoyé au comité chargé de ce département.

M. Phelps présente une résolution qui enjoint au Trésorier d'Etat de transmettre à la Chambre un état des sommes qu'il a perçues par suite de forfaiture de cautionnement et de successions vacantes dans chaque paroisse. Cette résolution est adoptée.

Une pétition des actionnaires de l'Association Consolidée, qui demandent une prolongation de délai, est renvoyée au comité des Banques.

M. Hunt expose que le comité des Banques est presque prêt à faire son rapport et qu'il n'est plus arrêté que par l'absence du rapport du Bureau de Circulation. L'impression de ce document n'ayant, à ce qu'il paraît, été encore exécutée; si elle n'est pas promptement achevée, le comité se verra dans la nécessité de faire son rapport sans attendre cette pièce, toute importante qu'elle est.

L'Orateur présente à la Chambre, un mémoire présenté au Congrès par des citoyens de Cincinnati, au sujet des obstacles que rencontre la navigation sur le Mississipi. Ce mémoire est renvoyé au comité des relations fédérales.

M. Taylor présente une résolution qui enjoint au comité judiciaire de s'enquérir des lois qui existent relativement aux aliénations frauduleuses et d'en faire son rapport. Après de courtes explications de M. Taylor, cette résolution est adoptée.

M. Hunt présente une résolution qui enjoint au Trésorier de fournir à la Chambre un état des taxes payées dans chaque paroisse, en y mentionnant d'une façon détaillée la taxe sur les terres, celles sur les nègres et toutes les autres espèces de taxes. Cette résolution est adoptée.

M. Edwards présente une résolution réunie pour accorder quatre mois de congé à Jesse R. Jones, juge du 8me district judiciaire.

M. Taylor présente une pétition du Régistre du Bureau des Terres de Natchitoches, qui demande une augmentation de salaire en conséquence de l'augmentation de travail que lui imposent certaines lois du Congrès. Cette pétition est renvoyée au comité des réclamations.

Comités permanents.

M. Ogden, au nom de la majorité du comité judiciaire, rapporte sans amendements le bill pour la division de la charge de capitaine du Port de la Nouvelle-Orléans.

Au nom du même comité: 1o. un bill pour étendre la juridiction de la Cour de Cité de Lafayette; 2o. avec amendements, un acte pour établir une Cour d'appel en matière criminelle.

Un message du Sénat adresse à la Chambre l'original du rapport du bureau de Circulation.

Après dispense des règles, et sur motion de M. Hunt, ce rapport est renvoyé au comité des Banques.

M. Taylor demande au président du comité d'élections contestées pourquoi ce comité n'a point encore fait son rapport; M. Boudousquié répond que le comité est obligé d'examiner une quantité si considérable de documents et de témoignages qu'il n'a pu encore achever sa tâche. Il sera prêt sous peu de jours.

Comités spéciaux.

M. Phelps, au nom du comité spécial auquel a été renvoyée une pétition des citoyens de Caldwell et Washita, rapporte un bill pour la création de la paroisse Franklin.

M. Fleaugeac, au nom du comité de la milice, expose que ce comité sera prêt à faire son rapport aussitôt qu'il aura reçu certains renseignements dont il a besoin.

M. Brewer rapporte un substitut à l'acte qui enjoint au Trésorier d'état de fournir certains livres à la Cour de District de la paroisse de Washington.

BILLS ET NOTICES DE BILLS.

M. Delassus donne avis, au nom du Représentant de Jefferson, d'un bill pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lafayette.

M. Ogden, conformément à l'avis préalable, présente un acte pour prévenir les transports frauduleux de propriété.

M. Fortson donne avis d'un acte pour amender l'acte qui crée un dixième district judiciaire.

M. Voorhies, conformément à l'avis préalable, introduit un bill pour amender l'acte créant une nouvelle circonscription électorale dans la paroisse Saint Landry.

L'Orateur présente à la Chambre une communication du Gouverneur qui transmet le rapport annuel du Bureau des Administrateurs de l'Hôpital de Charité. On dispense de la lecture, et le rapport est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Ordre du Jour.

Un message du Sénat réclame le concours de la Chambre à l'acte pour étendre les pouvoirs du jury de police dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

Seconde lecture.—1o. Résolution qui règle que l'ordre du jour sera pris à une heure, lorsque la Chambre s'assemblera à onze heures.

M. Ogden propose un amendement pour fixer à onze heures la réunion de la Chambre. M. Selby pense que cet amendement ne servirait qu'à prolonger inutilement la durée de la session. M. Brewer est en faveur de l'amendement. L'heure qui précède serait utilement employée à la préparation des bills, aux réunions des comités, etc. On devrait ne s'assembler qu'à onze heures, jusqu'à ce qu'on ait achevé les plus importantes affaires. M. Taylor trouve que s'assembler à dix heures, c'est se réunir trop tôt, et que le retard apporté à la réunion de la Chambre aurait un excellent résultat pour l'expédition des affaires. M. Ogden partage cet avis: le but de la Chambre est de faire de bonne besogne, et il est impossible que les comités, sous l'empire de la règle actuelle, puissent donner l'attention nécessaire aux questions qui leur sont soumises. Se réunir à onze heures et s'ajourner à trois, vaudrait certainement mieux que de se réunir à dix et de s'ajourner à deux. On aurait ainsi l'avantage d'avoir des travaux bien préparés.

L'amendement de M. Ogden est adopté; puis la résolution est mise aux voix et adoptée par 25 oui contre 19 non.

2o. Acte pour amender l'acte qui divise la charge de capitaine du Port de la Nouvelle-Orléans.

M. Wadsworth demande quelques explications sur ce bill.

M. Musson fait remarquer qu'originairement il n'y avait qu'un seul capitaine de port pour la N. Orléans, et la nomination de cet officier appartient au gouverneur. Après la division de la ville en trois municipalités, le droit de nomination resta encore au gouverneur; mais évidemment ce droit revenait aux différens conseils municipaux, puisque la charge relève d'eux et que les officiers sont payés par eux. Des capitaines du port cependant ont refusé d'obéir aux ordres des conseils, sous prétexte qu'ils avaient reçu leur nomination du gouverneur: il est donc important de les soumettre au contrôle de ces conseils, en changeant le mode de nomination.

M. Wadsworth ne comprend pas la nécessité de ce changement. D'après le même principe, il faudrait que les juges de paroisse, les shérifs, &c. fussent aussi élus dans chaque paroisse, puisque c'est la paroisse, et non l'Etat qui les paye. Si l'on propose un changement dans le mode de nomination, c'est qu'une nouvelle administration va entrer aux affaires, que cette administration est démocratique et qu'on ne serait pas fâché d'enlever au gouverneur une partie de son patronage.

M. Brewer dit que si quelque chose peut le convaincre du peu de mérite du changement proposé, c'est assurément la raison présentée pour son adoption par le représentant d'Orléans. "Les capitaines du port sont indépendans, et ce représentant veut les mettre à la merci des conseils municipaux. Pour lui il a un profond respect pour l'indépendance dont on se plaint, et en conséquence il s'opposera au bill. En thèse générale, il est opposé au patronage de l'Exécutif; mais il ne voit pas de raison pour enlever cette nomination au gouverneur, afin d'en revêtir un pouvoir inférieur. Cette nomination appartient à l'Exécutif qui est lui-même une émanation de la puissance populaire. Si cependant l'on veut un changement dans la loi, qu'on remette la nomination aux mains du peuple; il votera pour cette modification. Si l'on n'a pas vu de nécessité à enlever le droit de nomination au gouverneur avant la division de la ville, cette nécessité n'existe pas davantage aujourd'hui. M. Brewer demande le dépôt du bill sur le bureau.

M. Benjamin dit qu'il n'a pas eu l'occasion de bien examiner le bill; il essaiera cependant de répondre aux objections du préopinant. M. B. lit d'abord quelques sections de la loi qui prouvent que la charge de capitaine du port doit être soumise entièrement aux règlements de police de la ville, et que le pouvoir réclamé par le bill est tout-à-fait dans les attributions des corps municipaux. Les citoyens de la Nlle. Orléans sont seuls intéressés dans la question, et il ne voit pas pourquoi le droit de nomination resterait aux mains de l'Exécutif. Le préopinant du reste est tombé dans une erreur de fait. Il n'y a eu qu'un seul capitaine du port, même après la division de la ville, et cet état de choses a duré jusqu'en 1841, époque où l'on a reconnu l'inconvénient de la loi et où l'on a divisé la charge. La loi n'a été en activité qu'une seule saison, et déjà on a reconnu qu'elle donnerait naissance à des abus sérieux, si les conseils municipaux ne possèdent pas un contrôle quelconque, une certaine puissance sur les capitaines du port.

M. Benjamin est d'accord avec le préopinant dans son admiration pour l'indépendance, mais aucun officier ne doit être indépendant de l'autorité qu'il sert, on serait un principe tout à fait faux. Les représentans sont nommés par le peuple pour remplir certains devoirs: prétendra-t-on que les représentans sont indépendans du peuple? Ne peut-on pas étendre la comparaison aux autres offices, quels qu'ils soient? On a fort insisté sur ce point que le bill n'avait d'autre but que de dépouiller le Gouverneur d'une partie de son pouvoir: cette idée n'est jamais entrée dans la tête des promoteurs du bill. Le changement proposé est désiré par tous les partis et par les différens conseils municipaux. Ces Conseils ne s'occupent point de questions politiques; et d'ailleurs, si l'Orateur ne se trompe pas, la majorité dans ceux de la première et de la 3me. municipalité est démocrate. En somme M. B. ne voit aucune raison de refuser aux Conseils municipaux le droit de régler une matière dans laquelle eux seuls sont intéressés. Il n'est point influencé par des motifs politiques dans la marche qu'il suit; il rappellera à ce propos qu'il est d'avis d'enlever au juge de paroisse, qui est un whig, le droit de nommer un assesseur de taxes dans la Nouvelle Orléans pour donner ce droit au Gouverneur qui sera un démocrate; et en cela il est guidé comme en toutes choses, par l'intérêt général.

M. Wadsworth demande si un capitaine du port doit être [illegible] ... l'acte qui indique les fonctions de cet officier.

M. Ogden, comme président du comité qui a rapporté le bill, croit de son devoir de le défendre contre des attaques tout-à-fait inattendues. On a prétendu qu'il avait pour but de diminuer le patronage de l'Exécutif; l'Orateur est étonné de voir d'où est parti ce reproche. N'est-ce pas en effet un des principes fondamentaux de la loi démocratique que le patronage public doit être réduit autant que possible. Quant à lui, M. Ogden déclare qu'il n'aura aucun désir de ce genre; une pareille démarche aurait mauvaise grace de sa part; mais il est porté à soutenir ce bill parce qu'il a été présenté par des membres distingués qui connaissent par expérience les intérêts de la ville et qui font valoir d'excellentes raisons en faveur de la nomination par les Conseils. Il rappellera un argument auquel on n'a point fait assez d'attention. Le capitaine du port a une grande influence sur la prospérité du port auquel il est préposé: sa conduite envers les différens navires les attire ou les éloigne. Si, par exemple, le capitaine du port de la première municipalité mécontente les capitaines, ils iront mouiller leurs navires dans la seconde ou dans la troisième. Donner aux Conseils un pouvoir salutaire sur ces officiers, c'est donc simplement accorder à ces corps la faculté de veiller à leurs intérêts: les trois municipalités se font tout naturellement concurrence l'une à l'autre, et elles ont toute raison pour choisir un capitaine du port qui accomplisse le mieux possible ses devoirs. Si la nomination reste au Gouverneur, on n'aura pas les mêmes garanties.

Après quelques mots de M. Philips, la motion de déposer le bill sur le bureau est mise aux voix et adoptée par 26 oui contre 21 non.

Le bill pour la création d'une Cour d'appel en matière criminelle subit sa seconde lecture, est envoyé à l'impression et mis à l'ordre pour mardi prochain.

L'acte qui autorise le jury de police de la paroisse de Natchitoches à lever une taxe sur la corporation de Natchitoches, subit successivement sa seconde et sa troisième lecture; puis est adopté définitivement.

Il en est de même du bill relatif à l'élection des jurés de police dans les paroisses des Rapides et de St. Landry.

L'acte qui ordonne la destruction de tous les bons de l'Etat émis, mais non vendus, et qui interdit à l'avenir la vente de ces bons, est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre et envoyé à l'impression.

Après dispense des règles, M. Taylor présente une résolution qui enjoint à nos représentans et sénateurs au Congrès de faire tous leurs efforts à l'effet d'obtenir une appropriation du gouvernement général pour l'enlèvement des obstructions de la Rivière-Rouge. La résolution est lue deux fois et adoptée.

L'acte relatif aux jurys publics de la paroisse d'Orléans étant pris en considération, M. Hunt déclare qu'il n'est pas prêt à prendre une décision sur ce bill qui est d'une haute importance, il demande qu'il soit mis à l'ordre du jour pour la fin de cette semaine: en conséquence on en renvoie la discussion à vendredi.

Sur motion de M. Phelps, la Chambre s'occupe du bill pour l'abrogation de l'article 399 du Code de Procédure, bill qui a été rapporté avec amendements. M. Phelps expose que le but du bill avait été de substituer aux anciennes procédures un mode simple et prompt, mais il croit que le substitut proposé en change totalement la portée et l'effet.

M. Benjamin n'est pas de l'opinion de M. Phelps; il expose à la Chambre les principes qui ont guidé le comité judiciaire dans la rédaction de substitut.

M. Ogden, à son tour, défend fort au long ce substitut; et le débat se continue entre MM. Selby, Brewer et Nichols.

Enfin le bill est adopté avec un amendement de M. Nichols et un proviso de M. Phelps.

Sur motion de M. Wilson, la Chambre s'occupe du bill pour la création de la paroisse Bossier, et l'adopte.

Après quoi, la Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.

CONGRES.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

WASHINGTON, le 12 janvier 1843.

AU SENAT, après la troisième lecture de différents bills de la Chambre et du Sénat, sur motion de M. Linn, les débats pour la passation du bill de territoire de l'Oregon ont été repris. MM. Sevier et Benton ont parlé durant presque toute la séance, et la parole ayant été accordée à M. Morehead, lorsque sur motion le Sénat s'est ajourné.

A la CHAMBRE DES REPRÉSENTANS, le plan d'échiquier est encore venu en discussion, mais sur motion de M. Fillmore, elle a été ajournée à lundi en huit pour être l'objet spécial de l'ordre du jour. Enfin M. Everett est parvenu à présenter son bill pour le rappel de la loi sur les faillites. M. McKeon a parlé durant une heure, ainsi que M. Rayner. L'administration n'a pas été ménagée dans le discours de ces deux orateurs. M. J. F. Marshall venait d'obtenir la parole lorsque la Chambre s'est ajournée. Demain et samedi sont des jours réservés aux bills particuliers, il est donc douteux que M. Marshall trouve l'occasion de parler avant la semaine prochaine.

14 JANVIER 1843.

Le SENAT n'a pas siégé aujourd'hui.

A la CHAMBRE DES REPRÉSENTANS, les débats non terminés de la résolution de M. Bowin relatif à l'amende du général Jackson, ont offert à M. Heim l'occasion de parler durant l'heure accordée à chaque orateur. M. Cushing n'a pu réussir à présenter son bill d'échiquier au comité général. Plusieurs bills de localité et particuliers étant l'objet de l'ordre du jour ont occupé la Chambre jusqu'à son ajournement. une très grande quantité de ces bills ont disparu du rôle.

Nous lisons dans la *Gazette de Baton Rouge* du 21 du courant:

"LE BANDE ACCAPARREUR.—Si jamais la providence a protégé Baton Rouge, c'est certainement dans cette circonstance. Depuis quelques mois, presque chaque jour on entendait parler d'un nouveau vol commis dans notre localité, et chaque vol décelait un voleur habile et expert. Enfin, avant-hier, M. C. crut reconnaître un dindon qu'on lui avait volé; vainement il le réclama, le nouveau propriétaire ne voulut pas le rendre. M. C. ne se tenant pas pour battu, porta plainte et aussitôt le constable se rendit au domicile du nommé André La Chaise, homme de couleur, forçat libéré. Le constable fort heureusement ne s'en tint pas à la recherche du dindon, il voulut s'assurer s'il n'était pas en compagnie. Bien lui en prit. On trouva tous les objets volés dans notre paroisse et de plus une grande quantité de marchandises sortant du magasin de M. Hill, incendié il y a peu de jours. Ce qui vient presque confirmer les soupçons que cet incendie était le résultat d'un crime et non du hazard; les renseignements exacts nous manquent. Nous reviendrons sur cette affaire.

MASSACHUSETTS.—Un changement s'est opéré dans l'organisation législative: M. Leland, président du Sénat, a donné sa démission, et il a été remplacé par M. Robinson. Le comité réuni, chargé de l'examen des votes pour l'élection du Gouverneur et du lieutenant-Gouverneur, a fait un rapport dont l'impression a été ordonnée. Le nombre total des voix s'est élevé à 117,992; Marcus Morton en a obtenu 56,491; John Davis 54,939; S. E. Sewall 6,382; et soixante quatre autres candidats de 37 à 1. Quarante sept ont été gratifiés de ce dernier nombre; chacun d'eux peut être s'est trouvé réduit à sa propre voix. Les sièges vacans au Sénat ont été remplis par la Législature. Ce sont les candidats locofocos qui l'ont emporté. Les abolitionnistes ont voté de leur coté.

ELECTIONS.—A une élection spéciale, tenue dans la paroisse de St. Martin, pour un membre de la Chambre des Représentans en remplacement de C. Delahoussaye [l. f.] démissionnaire, Mr. P. P. Briant (w.) a été élu par cent voix de majorité sur son concurrent M. Charles Faget. Le changement depuis le mois de juillet dernier est de plus de 300 voix en faveur des whigs.

PENNSYLVANIE.—J. Buchanan a été réélu sénateur de la Pennsylvanie au Congrès; il avait pour concurrent whig John Banks. Il est rarement arrivé dans cet Etat qu'un sénateur fût réélu après avoir accompli en entier un premier terme sénatorial.

LIBERTÉ COMMERCIALE.—On lit dans le *Forum* de Philadelphie:

"Le Times de Londres renferme un article qui célèbre "le triomphe des partisans du libre commerce dans l'Etat-Empire [New-York] et qui se réjouit de la chute définitive du parti du Tarif." Il fait observer avec satisfaction que, si le ministère anglais sait manœuvrer habilement, "l'admission des produits de l'Angleterre sur les marchés des Etats-Unis pourra être obtenue à des conditions qui assureront la prospérité de l'industrie manufacturière pour un bon nombre d'années." Nous savons à quoi nous attendre si l'influence anglaise réussit à faire ériger le système protecteur par lequel nous pouvons seul vivre et grandir désormais."

☞ BEAUTÉ.—La chevelure est ce qui ne périt jamais de notre existence physique, et parmi tous les peuples, dans tous les siècles, elle a été l'objet d'un soin particulier. Une belle chevelure est universellement reconnue comme un ornement inappréciable. Conservez-la donc par l'usage du Baume de Colombie de Oldridge, chez Comstock & Bros., 36, rue des Magasins, et cultivez en sur vos cheveux. Il n'y aura plus de chauves et l'on veut se servir de ce baume. Son efficacité a été pleinement justifiée par les preuves certaines des plus respectables citoyens de cette ville.

SALSEPAREILLE DE SAND.

☞ Les Aborigènes d'Amérique possédaient des connaissances de guérison qui dans certaines cas ... [illegible] ... de l'homme civilisé. En étudiant la nature ils étaient initiés à ses secrets, et la route qu'elle a tracée, a été invariablement suivie. Ils composaient leurs remèdes de végétaux qui agissaient en harmonie parfaite avec les lois de la nature et avaient la vertu de soulager et de guérir. Telle est la Salsepareille de Sand, préparation soigneusement composée de végétaux qui agit sur tout le système, en s'unissant au principe de la conservation. L'usage de ce remède fait disparaître les maladies en mettant les pouvoirs vitaux dans la possibilité de remplir leurs fonctions. Indigestion ou dyspepsie, maladies chroniques de la peau, telles que érysipèles, dartres, teigne et autres maladies semblables, scrofules, rhumatisme, engorgements des glandes, et autres affections, toutes ces maladies disparaissent par l'usage de la salsepareille.

Pour plus d'évidence de sa propriété, voir les certificats des guérisons, insérés dans les journaux.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & Co., droguistes et chimistes, bâtimens de granit 273, Broadway, encoignure Chambers street, New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau de Sand, rue St. Charles, No. 14.

Et aussi chez SICKLES & Co., 46, rue du Canal, et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres.

Et chez tous les apothicaires et marchands-droguistes des Etats-Unis.

Prix:—$1 la bouteille.

Six bouteilles pour $5.

☞ IMPORTANT.—Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, et non une autre.

A. D. BINCK, peintre de portraits, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a transporté son atelier, rue ... No. 110, entre les rues Bourbon et Dauphine, ... [illegible]
21 janv. Ap. BINCK.

[PAR AUTORITÉ.]

(No. 4.)

ACTE

Pour amender l'acte intitulé, "Acte pour accorder des secours au Collège de Jefferson" approuvé le vingt six mars, mil huit cent quarante deux.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale, que toute cette partie du proviso contenu dans la première section de l'acte intitulé, "Acte pour accorder des secours au collège de Jefferson", approuvé le vingt-six mars, mil huit cent quarante deux, conçue dans les termes suivans: "Qu'au Bureau des Directeurs dudit Collège, nul Directeur n'aura droit à plus d'une voix, et que nul vote ne sera donné dans ledit bureau par procuration" est et demeure par le présent abrogée.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 19 janvier 1843.
(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 5.)

ACTE

Pour réduire la paie accordée aux jurés de la paroisse Carroll, Madison et Concordia.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que dans tous les procès à venir, chacun des jurés dans les paroisses Carroll, Madison et Concordia ne recevra qu'une piastre et cinquante cents par jour et pas davantage, pour chaque jour qu'il servira en Cour en qualité de juré. Et toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions du présent acte, sont et demeurent abrogées.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 19 janvier 1843.
(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 6.)

RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que l'ordre soit donné à l'adjudant général du mettre à la disposition de l'ingénieur de l'Etat une quantité suffisante de nouveaux mousquets et tous leurs accessoires au complet, pour armer ceux qui sont préposés à la garde des détenus maintenant employés aux travaux publics de l'Etat.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 19 janvier 1843.
(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Weden, Bendixen, Hamburg, Classen & Vies
Bateau à vapeur Kalalio, Thore, Bordeaux, F. Seignouret et Co.
Barque Wing, Pearson, Boston, Harrod & Darling
Stratford, Brewer, Liverpool, Moss & Gibbs
Parthena, Allen, Norfolk et Richmond, V. P. Beck
Brick Empressario, Collins, Havane, Fratt & Hernandez
Confidence, Bailey, New York, Bailey & Bennett
Goel. Philippine Rose, Heath, Mobile, Cajet

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Pinniger, des Passes, avec la barque Richmond.
Barque Richmond, Bartlett, du Havre.
Steamer Princess, Sandford, Natchez.
Techo, Wiggin, Pointe à la Hache.
Bogue Homa, Wilson, Minden.
Swallow, Mason, Natchez.
Yazoo, Moore, Yazoo City.
Octarara, Verlois, Baton Rouge.
Alexander Scott, Swan, Vicksburg.

MEMORANDA.

[illegible]

Ports étrangers.

A Gibraltar pour ce port, à dée—Navire Nobisky, Maloney; au brick Camoo, Jarvis, pour Palerme pour y prendre un chargement pour la N. Orl.

DERNIERES DATES.

New-York	jan 14	Londres	déc 15
Boston	jan 14	Liverpool	déc 16
Baltimore	jan 15	Paris	déc 14
Washington	jan 15	Havre	déc 16
Philadelphie	jan 15	Bordeaux	déc 16
Charleston	jan 16	Vera-Crux	jan 3
Havane	jan 11	Mexico	déc 31
Galveston	jan 14	Tampico	déc 24

☞ La barque RICHMOND, capitaine Bartlett, du Havre, commencera son déchargement aujourd'hui. Il est notifié aux chargeurs que toutes les marchandises qui ne seront pas enlevées dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins de la Douane.
24 janv. S. & J. F. WHITNEY & Co, 73, Camp.

BANQUE DE CARROLLTON.

Nouvelle Orléans, le 23 janvier 1843.

A une élection qui a eu lieu aujourd'hui, les personnes suivantes ont été élues Directeurs de la part des actionnaires, savoir:
Benjamin Story, Theo. Shute,
C. Toledano, J. Brandiges,
A. Hennen, J. F. Conenago,
et James Dus.
24 janv. 3 WM. F. LEVERICH, Caissier.

UN Américain maintenant et possédant les deux langues, désire se placer comme teneur de livres, correspondant ou commis général. Il a été employé dans de grandes maisons, aux chefs desquelles il réfère pour renseignemens. Adressez boîte C. No. 106, Poste.
24 jan—6.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

LES fenêtres de la salle de quelqu'un ont été défoncées ce matin à une heure, par des malfaiteurs, qui ont enlevé une paire de chandeliers à deux branches, plaqués en argent.
Les bijoutiers ou autres acheteurs sont priés de prendre note de cet avis.
On donnera la récompense susdite plus haut, à la personne qui arrêtera les voleurs ou qui remettra les chandeliers volés.
N. O. 23 janvier 1843. DU BOIS HALBRAN, rue Caracalvo, entre Port et St. Ferdinand,
24 janv Troisième Municipalité.

LIVRES FRANÇAIS A VENDRE.

A VENDRE à bon marché, en totalité d'un seul lot ou en détail, partie d'une bibliothèque française contenant environ 1200 volumes, composés principalement d'ouvrages de romans.
Les livres et le catalogue peuvent être vus au No. [illegible], rue Tchoupitoulas. S'ils ne sont pas entièrement vendus d'ici au 1er. février prochain, ils seront vendus à l'encan, par catalogue le 10 février. 24 janv—17

GRAISSE.—100 barillets Graisse, en débarquement du steamboat Chieftain, à vendre par
24 janv GEO. GREEN & BROTH., 94, Gravier

AMANDES à coque douce, à vendre par
24 jan MANUEL BLASCO, 26 Commune

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par
24 jan MANUEL BLASCO, 26, Commune.

CIGARES de la Havane.—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO
24 jan 26, Commune.

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
24 jan MANUEL BLASCO, 26, Commune

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
24 janv MANUEL BLASCO, 26 Commune

EAU-DE-VIE de champagne, à vendre par
24 janv MANUEL BLASCO, 26 Commune

CARANCE.—3 barriques hollandaise, à vendre en débarquement du navire Louisa par
24 jan ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CLOUS de Girofle.—15 barillets et 1½ de en débarquement du navire Louisa, à vendre par
24 jan ROBERTS & HALL, 75, Magasins

EPICES.—Piment, poivre, gingembre, muscade &c. à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

VINS.—Canaries, marque Cogswell, Madère Lisbonne, Xérès français, Sherry &c. à vendre par
24 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins

BIERRE.—25 barils à vendre par
24 jan ROBERTS & HALL, 75, Magasins

TABAC manufacturé de Saunders et Loftwich, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 24 jan

GRAISSE.—3000 barillets et 200 barils, à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp

FARINE.—1000 barils à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp

PORC.—500 barils mess et prime, à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp

FICELLE d'emballage—60 balles, à vendre par
24 janv HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp

CIDRE en petit lot à vendre par
24 janv. HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp

SACS en Patre.—2000 en débarquement du navire Louisa, à vendre par
24 jan WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

THE.—1100 caisses assorties, à vendre par
24 janv WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

CLOUS.—500 barillets du Phénix, en magasin et à vendre par
24 jan WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

CAFE.—5000 sacs de Rio, de la Havane et Laguyra, à vendre par
24 jan WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

FIGUES de Smyrne, qualité supérieure, à vendre par J. E. LOBEILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

CONFITURES de la Havane.—40 caisses récemment reçues et à vendre par J. E. LOBEILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—de J. Collin, à vendre par J. E. LOBEILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

AMANDES—nouvelle récolte, à coques tendres, à vendre par J. E. LOBEILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

VERMICELLE et Macaroni—par caisses de 10 livres, à vendre par J. E. LOBEILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

BUCKWHEAT.—quelques emplètes, par barillets de 12 et 24 livres, à vendre par J. E. LOBEILHE,
24 janv Encoignure Royale et Douane

FARINE.—300 barils de Cincinnati, en débarquement d'un chaland, offerts livrés à Lafayette, ou en ville, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
24 janv 20, Poydras.

WHISKEY.—100 barils vieux whiskey Bourbon, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
24 janv 20, Poydras.

PORC.—400 tierçons, 60 barils porc mess, à débarquer d'un chaland, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
24 janv 20, Poydras.

PORC.—150 barils mess, de M. O. et 50 de prime, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
24 janv 20, Poydras.

SUCRE.—60 douzaines ... en débarquement du navire Glasgow, par
24 janv HARROD & DARLING, 49 Commune

HUILE de Baleine—45 barriques ... et 2 ... en débarquement ... par HARROD & DARLING
24 janv 49 Commune

TRAITES sur France, payables à Paris sur Boston et sur New York, à vendre par FOSDICK & BRO. 46, Camp.

[illegible]

CIDRE de Newark—40 barils, 10 caisses, ... à vendre par FOSDICK & BRO. 46, Camp.

[illegible]

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane—No. 461 ... syndic chargé de la vente des biens de H. Brown & Co., en faillite.

[illegible]

Conditions de la vente, Comptant.
Les actes de vente ... aux frais des acquéreurs, par devant David L. McCoy, notaire public.
A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats-Unis.
2 janv—5, 12, 24

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane—No. 461—... syndic chargé de la vente des biens de John K. West en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le samedi, 4 de février prochain 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

Premièrement—Les Esclaves suivans:
Joe, âgé d'environ 33 ans.
André Bellegarde, toujours appelé Henry, environ 40 ans.
Lucas, environ 35 ans.
Lucy, environ 30 ans, et son enfant Nelson, environ 5 ans.
Rose, environ 30 ans.
Jane, environ 30 ans, et ses trois enfans, savoir: Caroline 8 ans, Mary 10 mois, et un enfant mâle de 3 mois.
Marie, âgée de 30 ans.

[illegible]

Conditions—[illegible]

13 jan—27, 19, 4 févr. A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district Oriental de la Louisiane—No. 471—Arnold Bodin chargé de la vente des biens de Paul & Théodore Lorrain en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le jeudi 2 février 1843, à 10 heures A. M. au magasin sur de la Levée No. 81—un stock de marchandises consistant en habillements confectionnés, chapeaux, souliers.—Aussi, étagères et installations dudit magasin.

Conditions comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
13 janv—20, 28, 30 1 Marshal des E. Unis

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane—Présent l'honorable Theo. H. McCaleb.—Le 20 janvier 1843—Dans la faillite de Pierre Pouponeau—Arnold Bodin, chargé de la vente.

Sur lecture de la pétition dudit chargé de vente pour vendre les propriétés abandonnées par ledit failli, consistant en un lot de terre dans le faubourg Tremé, désigné sous le No. 7 dans l'ilet No. 63, compris entre les rues Rampart, Ursulines, Conti et Rochebleve ... [illegible]

Copie véritable. N. R. JENNINGS,
20 janv—6 Greffier de la Cour de District des E. U.

Succession de George Hebart.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes les personnes qui peuvent concerner, d'avoir à déduire dans un délai de dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Aaron Hebart, Jr. exécuteur testamentaire de feu George Hebart, ne serait point approuvé et homologué, et les deniers payés conformément. Le dernier ... d'Aaron Hebart Jr déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 janv—9 Régistre des Testamens.

Succession de Victor Deraux.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession dudit et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Deraux, exécutrice testamentaire de feu Victor Deraux, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds payés conformément.
Par ordre de la Cour.
24 janv W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

☞ Ordre ...

LA Compagnie se réunira en assemblée générale ... [illegible]

24 janv MONDELLI, Capitaine.

CORDAGES.—Les soussignés agents de la célèbre manufacture de MM. Richardson & Wood, de New York, ont reçu ... [illegible]
J. W. STANTON & Co.

MAGASIN d'habillemens confectionnés, ... [illegible]
J. L. DONNAMEUR,
24 jan 60, rue Conti, ...

MACHINE A CONSERVER A VENDRE.

A VENDRE une Machine à ... [illegible]
Pour plus d'informations, s'adresser à
HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, invite les personnes dont les noms suivent ou qui pourraient donner quelques renseignements sur eux, à se présenter à la chancellerie rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent ... [illegible]

LE sieur Latrochet a l'honneur de prévenir le public ... [illegible]
22 janv—3

LES créanciers de la succession de Veuve Joseph Tricou, sont priés de présenter leurs comptes le plus tôt possible au soussigné, rue du Passage, entre St. Louis et Conti.
N. O. 23 janvier 1843. P. E. TRICOU, Administrateur.
23 janv—2

A VENDRE A L'AMIABLE—La mulâtresse Henriette, parlant les deux langues, avec ses deux enfans, ... [illegible]
Pour les renseignemens, s'adresser à M. Aubin Chagel, notaire public, passage de la Bourse.
Si elle n'était pas vendue d'ici le 26 du courant, elle sera criée le 28 janvier à la Bourse St. Louis.
23 janv—2 22, 23 et 26

ETAMAGE DE VIEILLES GLACES,
Au dépôt de glaces françaises, rue Royale, No. 47,
Nouvelle Orléans.

LE soussigné informe le public qu'il vient de monter un établissement pour étamer les vieilles glaces et les remettre à neuf ... [illegible]
A. NOEL.

☞ L'inspection du tabac est transportée à l'encoignure des rues Delord et Annonciation. 23 janv—6

CAFE de la Havane—104 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
23 janv S. DURAND, 7 Conti

CAFE de la Havane—300 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par
23 jan FRATT & HERNANDEZ, 20 Poydras

A LOUER—Plusieurs terrains vides dans la rue Baronne près le marché Poydras. Cette propriété est très convenable ... [illegible]
S'adresser à la Banque de Carrollton.

PIANOS A VENDRE.

DEUX superbes Pianos de Pleyel, dernièrement reçus, seront vendus à bas prix par le soussigné, rue des Remparts, No. 209.
J. J. JANDOT.
Nota. On recevra en paiement des billets de la 1ère Municipalité. 20 janv—6

LE DOCTEUR LOBET a l'honneur de prévenir ses clients et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St. Pierre, No. 143, entre Bourgogne et Dauphine. ... [illegible]

L ... [illegible]
(Signé) L. MILLAUDON, R. RICHARDSON.
Rec. RICHARDSON, J. H. PERRINTON.
19 janv—6

AVIS est par le présent donné ... [illegible]
PETER CONREY, Jr. } Commissaires Liquidateurs
ROBERT COPLAND, } de la Banque des Marchands
JOHN CALHOUN. } de la Nouvelle Orléans.
10 janv—16, 24, 31 et 30

AVIS est par le présent donné ... [illegible]

VENTES DE SHERIF.

COUR ... [illegible]

COUR DE COMMERCE—No. 4266—James Whitworth vs. ... [illegible]
24 janv L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

Second Municipality vs. le bateau à vapeur Levi Welch, le capitaine et les propriétaires—No. 15,839.
Robert T. Kendall, intervenant—No. 15,939.

COUR DE PAROISSE—En vertu de deux writs de fieri facias ... le bateau à vapeur LEVI WELCH, ... [illegible]
24 janv F. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—... [illegible]
24 jan—2 au 28 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No. 4676—John Mountford vs. Francis Whiteker—En vertu d'un writ de fieri facias ... mardi, 24 janvier 1843, à 12 heures de midi, 2 Billards.
Et ensuite après, rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon,
Un lot de Meubles.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
13 jan L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

Au public français.

☞ LES améliorations en ce qui regarde la Santé et le bien-être de notre race ... [illegible]

NEWARK, N. J. 13 Novembre 1842.

[illegible]

MARTHA CONLIN.

Je connais Martha Conlin, et je crois que tout ce qu'elle a dit ci-dessus est parfaitement vrai.
JOHN POWER,
Vicaire général de New York, recteur de l'Eglise Saint Pierre. Donné à N.-w-York, le 14 décembre 1842.

Je connais Martha Conlin, et je sais tout ce qu'elle a souffert.
† JOHN DUBOIS, Evêque de New York.

J'ai la parfaite confiance dans ce qui vient d'être dit par Martha Conlin ... [illegible]
... ELIZABETH.
Supérieure de l'asile des orphelins Catholiques et Romains. Princeton ... N. Y. 14 décembre 1842.

J'ai confiance dans ce qui vient d'être dit Martha Conlin ... [illegible]
HIRAM F. PURDY,
Alderman du 10me. district de la ville de N. Y. 14 décembre 1842.

Martha Conlin demeure dans ma famille depuis 13 ans, et je certifie par le présent que ce qu'elle a dit ci-dessus est parfaitement vrai.
MARY S. LLOYD,
[illegible] New-York, N. J.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & Co. ... [illegible]

☞ IMPORTANT.—Insistez pour demander la salsepareille de SAND et non une autre. 9 janv—10, 12

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Quatrième District ... [illegible]
A. M. BUCHANAN, Juge.
[L. S.] ... [illegible]
19 jan—3 en 30 ... greffier.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 24 JANVIER 1843.
La 2me représentation de:
LES DIAMANS DE LA COURONNE,
Opéra en 3 actes, d'Auber.
MON AMI PIERROT.
Vaudeville en 1 acte.
☞ Le spectacle commencera à 6 heures et demie.
Au premier jour la 4ème représentation:
DU VICOMTE DE LETORIERES,
Vaudeville nouveau, en 3 actes.
LA FAVORITE,
Grand opéra nouveau, en 4 actes de Donizetti.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

Mardi, 24 JANVIER 1843
[illegible]
Chansons ... de Madame ...
MADAME LEE.
Suivie de
LE DESERTEUR.
Le spectacle sera terminé par
LA CACHUCHA par MISS LEE.
Prix d'entrée—Premières et secondes loges.......$1 00
[illegible]
☞ Les portes seront ouvertes à sept heures. 24 janv

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les Jeudis, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S. DUCOURD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 déc ☞

BAL DE LA SALLE CONTI.
GRAND BAL
PARÉ OU MASQUÉ
Les DIMANCHES,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine.
Prix d'entrée—Cavaliers.....................$1.
L'entrepreneur, sur le rapport du nombre et des talens des musiciens ... [illegible]
6 nov—☞

EN FACE L'HOTEL ST. CHARLES.
ANCIEN MUSEUM,
20, 2me Municipalité.
A midi et à sept heures du soir.
OUVERTURE D'UNE
NOUVELLE EXPOSITION
DES CELEBRES TABLEAUX CHIMIQUES DE DAGUERRE.
Importés de Paris aux Etats-Unis par MM. MAFFEY & LONATI.
L'exposition se composera de quatre tableaux représentant:
1o. LES VÊPRES SICILIENNES.
2o. JERUSALEM EN 1837.
3o. L'EBOULEMENT DANS LA VALLÉE DE GOLDAU (en Suisse).
4o. UNE MESSE DE MINUIT
Dans l'Eglise St. Etienne du Mont à Paris.
5o. VENISE;
OU UNE NUIT DE CARNAVAL:
Sera ouvert tous les jours publics (dimanche inclus) ... [illegible]
Prix d'entrée 50 cents—Enfans, moitié prix.
20 déc—1m

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis ... [illegible]

POUR LA HAVANE.—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira ... [illegible]
HEBLE, METLLE & Co., 46, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se pourvoir de leurs passeports auprès du consul Espagnol. 23 jan

POUR ST. LOUIS—Le steamboat CHAMPLAIN, capitaine Fosbigh, partira jeudi ... [illegible]
C. BOARD & Co. 20 Poydras

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur GODDESS OF LIBERTY, capitaine G. Swain, partira mardi, 24 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
23 jan JOHN B. SHAW & Co. Agents

POUR BOSTON—Le brick TARANTO, capitaine Paine, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
24 janv 66 Commune

POUR BOSTON—Le brick ... capitaine Blanchard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 92 Commune

POUR TON—Le navire WINNEGANCE, capt. Lowell, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
21 janv S. & J. F. WHITNEY & Co. 70, Camp ou à WIGGIN & DAVENPORT.

POUR BOSTON—La barque CLARISSA PERKINS, capitaine F. Perkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
22 jan S. & J. F. WHITNEY & Co. 73, Camp.

POUR BOSTON—Dans le mois—Le navire MARY FRANCES, capt. Foresken ... [illegible]
23 jan FOSDICK & BROTH. 46 Camp

POUR NEW YORK—Le 26 du courant—Le brick WILLIAM, capitaine Bacon, ... [illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp.

POUR NEW YORK—... DECLARATION, capitaine ... [illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp.

POUR NEW-YORK—Le paquebot MEDAN, capitaine Bauer ... [illegible]
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp

POUR NEW YORK—Le navire paquebot GASTON, capitaine Elbridge, reçoit du fret ... [illegible]
... MULLEN & WOODRUFF, 69 Camp

POUR NEW-YORK—Le brick FROTHINGHAM, capitaine Bennett, partira sous peu. ... [illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR NEW YORK—... [illegible]
FOSDICK & BROTH. 46, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick J. H. ADAMS, capitaine March ... [illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp.

ON a besoin d'un navire ou d'une barque pour New York et pour Boston ... [illegible]
FOSDICK & BRO. 46, Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le 27 du courant—Le navire RENOWN, ayant presque toute sa cargaison ... [illegible]
S. & J. F. WHITNEY & Co. 73, Camp.

POUR PHILADELPHIE—Un navire de première classe partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick FRANCIS, capitaine Scott, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23 janv J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp
N. B.—Des avances ... [illegible]

POUR PHILADELPHIE.—Le brick NORTH BEND, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
23 janv J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR RICHMOND—Un navire peut prendre 60 boucauts de sucre, ... [illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR MOBILE—par le Fleuve—La goélette ORATOR, capitaine Davis, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage ... [illegible]
FOSDICK & BROTHER, 46, Camp

POUR MOBILE—La goélette PHILIPPINE ROSE, capt. Heath, a besoin de 100 balles ... [illegible]
16 janv FOSDICK & BROTHER, 46 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire CHAOS, capt. James Larkin, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
24 janv GEO. GREEN & BROTH. 94 Gravier

POUR LIVERPOOL—Le navire MISSISSIPPI ... capt Holland, partira sous peu. ... [illegible]
MULLEN & WOODRUFF, ou à LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le navire EUROPEAN, capitaine F. McLellan, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ... [illegible]
22 jan S. & J. F. WHITNEY & Co. 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque FLORENCE, capitaine Dacher, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ... [illegible]
22 janv S. & J. F. WHITNEY & Co. 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire UNITED STATES, capt. Stanton, partira sous peu. ... [illegible]
LEVI H. GALE, 92, Commune

POUR COWES—La barque ... capt Chase, partira sous peu. ... [illegible]
L. H. GALE, 92, Commune

POUR LE HAVRE—Le beau navire de première classe, LEODES, capt. Robbins, a besoin de 150 balles de coton ... [illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT.

POUR ... [illegible] ... capitaine Blanchard, ... [illegible]
LEVI H GALE, 92 Commune

POUR MARSEILLE—Le brick ... [illegible]
... W. STANTON, Encoignure Magazine et Lafayette.

POUR VERA-CRUZ—La goélette CREOLE, capitaine ..., partira sous peu. ... [illegible]
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, No. 74, Vieille Levée

POUR LAGUNA—... La goélette UNITED ... [illegible]
BAKER & BAXTER, 47 Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick TOWER, capt. Wilson, ... [illegible]
BAKER & BAXTER, 47 Commune

[illegible]

$10 DE RECOMPENSE.

[illegible]

VENTES DE CE JOUR:

Nègres de champ et domestiques de maison.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, mardi 24 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
Treize beaux Esclaves, se composant de domestiques de maison, cuisinières, ... [illegible]
Pour de plus amples détails, voir la description à la vente.
24 janv—1

PAR E. TASTET.

IL sera vendu ... [illegible]
24 jan

PAR J. LEVY.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi, 24 du courant, à 10 heures du matin, au no. 81, rue Conti,
[illegible]
Vins, Liqueurs, spiritueux, &c. 24 jan

PAR E. TASTET.

IL sera vendu ... [illegible]

Pour liquider les affaires d'une société.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi 24 du courant, ... [illegible]
Le loyer du magasin et bureau, rue Tchoupitoulas No. 11,
1 bureau,
1 coffre-fort,
Chaises et grillages de bureau.
[illegible]

PAR M. BARNETT Sr., encanteur.

IL sera vendu, mardi 24 du courant, ... [illegible]
23 janv—2

VENTES A L'ENCAN.

Lots de terre ... [illegible]
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 25 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
Deux lots convenables pour bâtir, dans la rue Julia.
Un lot de terre dans la rue Commerce, avec une construction montée en planches ... [illegible]
Trois beaux lots pour bâtir dans la rue St. André, près le ... [illegible]
Un lot de terre avec une bonne construction en planches dans la rue Hercules.
Deux beaux lots propres à bâtir, très bien situés dans le faubourg Livaudais.
Trois lots de terre avec les bâtisses ... [illegible]
Pour les plans, description et conditions, s'adresser au bureau de l'encanteur.

PAR J. B. SLACK.

IL sera vendu mercredi, 25 du courant, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20,
7 caisses Cotonnade française, pour cause de compte
23 janv

Vente par colis de marchandises françaises et du Pays.
PAR VINCENT & DE FEREET.
... rue ...

IL sera vendu jeudi prochain, ... du courant, dès heures,
DEUX CENTS COLIS
marchandises de saison ... [illegible]
[illegible]

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection des Directeurs de cette Institution, ... [illegible]
P. M.
16 jan—☞ FRED. FREY, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau No. 46, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M., à deux heures P. M.
16 jan—4t CH. BRIGGS, Secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1843.

UNE élection annuelle des Directeurs de cette institution par les actionnaires, aura lieu au local de la Banque, le lundi 23 du courant, entre les heures de 9 A. M. et une heure P. M.
14 janv—6 WM. E. LEVERICH, Caissier.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1843.

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843, aura lieu au Bureau de la Compagnie, au coin des rues Franklin et Promenade Conception, lundi 6 février prochain, entre les heures de 10 heures et 2 heures de l'après-midi.
17 janv G. LEGENDRE, Secrétaire.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 21 Déc. 1842.

AVIS est par le présent donné, que les ... [illegible]
21 déc—☞ JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSURANCE DE MARINE.
COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL DE NEW-YORK.
Zenemon Cook Jr. Président—A. Pass, vice-président,
J. R. Gelston, Secrétaire.
Avec un capital de plus de
350,000 PIASTRES.
☞ Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans la dite ville.

LE système adopté par cette compagnie est de livrer ... [illegible]

THOMAS A. ADAMS,
No. 68, rue de la Commune

Références:—Wm. G. Hewes, ... Whitney, ... Hewitt, Darling & Co, Wood & Simmons, Whiting & Saunders.
27 déc—6m

LE capitaine C. Laurent ... [illegible]
C. LAURENT & ...
31 déc—☞ 30, Nouvelle Levée ...

AGRICULTURE.

UN fermier, âgé de ... [illegible]
20 janv—11

INSTRUCTION.

UN Professeur, Bachelier ès lettres, ayant ouvert en ville et à la côte, offre de donner à domicile d'une ou plusieurs familles par une habitation.
On procurera les meilleures références.
S'adresser à ... [illegible]
20 janv—11

AVIS.—Le terme fixé par les soussignés ... [illegible]
Ils ont en magasin:
700 paniers Huile première qualité, ...
24 barriques Ficelle assortie.
400 caisses Vin Muscat Frontignan.
100 do. Saindoux ...
200 do. Fleur d'oranger.
200. do. Vin blanc en bouteilles ...
50 do. de 24 bottes, ...
50 do. Pruneaux, en 1/2 ...
100 do. Vermicelle et Macaroni.
10 barils Plomb à giboyer.
30 do. Pâtes.
20 do. Vin blanc première qualité.
20 do. Vinaigre de Bordeaux.
30 barriques Vin de Bordeaux.
5 pipes Rhum de Vin.
150 caisses Vin rouge de Bordeaux.
[illegible]
19 janv—1 ...

EN magasin et à vendre par les soussignés ... [illegible]
20 demi barriques do ...
20 do ...
3000 caisses Vin rouge ...
200 do ...
200 do ...
200 do ...
4 pipes ... Cognac, ...
1000 paniers ...
20 barriques Vinaigre;
20 caisses ...
10 do Cornichons;
10 do Moutarde;
10 do ...
500 boîtes Sardines ...
100 do Truffes du Perigord;
20 do Petits Pois;
50000 do ... de $1,000
100000 do ...
100 ballots Bouchons assortis;
4 balles Amandes à la dame;
73 jarres ...
10 paniers ...
24 jan ... AUG. MOLIER, 45, rue St. Louis.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 3 Janvier 1843

A une assemblée du Comité, les règles suivantes ont été adoptées:
AVIS est par le présent donné, qu'à dater de ce jour, la Compagnie ... [illegible]
Le même droit, dans tous les cas, être fourni par la Compagnie.
[illegible]
Toutes les ... [illegible]
[illegible]
31 janv—16, 2m ...

H ... [illegible]